

SUIVI DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES DANS LES COURS D'EAU DE MARTINIQUE

SYNTHESE DU RAPPORT DE SUIVI 2022

L'Office de l'eau a mis en place un suivi complémentaire « Pesticides » depuis 2007 afin d'identifier et caractériser plus précisément la pression liée aux produits phytopharmaceutiques. **L'ODE a suivi 169 molécules phytosanitaires en 2022 au niveau de 28 stations « cours d'eau » réparties sur le territoire Martiniquais.**

Un total de 52 molécules a été quantifié.

Parmi les 52 molécules, 29 sont interdites d'utilisation et 23 sont autorisées.

La Banque Nationale des Ventes de produits pharmaceutiques par les Distributeurs (BNVD) recense en 2022, 93 substances vendues en Martinique. Parmi les 23 substances quantifiées et autorisées à la vente, 17 sont présentes dans la BNVD.

	Nombre de substances
Quantifiées en 2022	52
Quantifiées autorisées en 2022	23
Quantifiées interdites en 2022	29
Présentes dans la BNVD 2022	17

Le rapport complet est disponible sur le site <https://www.observatoire-eau-martinique.fr/documents/ODE972-Rapport-pesticides-2022.pdf>

En 2022, aucune station n'est épargnée par les pesticides, contrairement aux années précédentes où les stations localisées hors des zones agricoles ou urbanisées en étaient dépourvues

Les molécules que l'on retrouve le plus fréquemment dans le suivi des rivières sont :

- La chlordécone (insecticides interdits en 1993 et utilisé dans la culture de la banane) : la contamination est large car la molécule est mesurée sur 21 sites sur les 28 suivis. Les concentrations les plus importantes sont mesurées dans le Nord Atlantique et le bassin versant de la Lézarde au centre.
- Le glyphosate et son métabolite l'AMPA (herbicide autorisé) : La molécule est mesurée sur 22 sites localisés dans le centre et le sud de la Martinique. La partie nord est un peu moins touchée.
- L'azoxystrobine et le thiabendazole (fongicides post-récolte de la banane autorisés) : 15 sites apparaissent comme contaminés. Ils sont surtout situés sur la façade Atlantique (Nord et Sud) et le bassin versant de la Lézarde.
- L'hexachlorocyclohexane (HCH) (insecticide interdit en 1998 utilisés dans la culture de la banane) : La molécule est mesurée sur 14 sites. La contamination concerne le bassin versant de la Lézarde et le Nord Atlantique avec les concentrations les plus élevées dans cette dernière partie.
- Sur le bassin versant du Galion spécifiquement (Suivi du CIRAD), 63 molécules ont été caractérisées, la chlordécone participe à 92% de la pollution, et le métolachlore (herbicide utilisé spécifiquement dans la canne à sucre) induit une pollution chronique.

Plus d'une dizaine de molécules différentes peuvent être mesurées en même temps sur un même site. Cela fait ressortir la présence d'un cocktail de molécule dont les impacts sur l'environnement sont difficiles à appréhender.

Depuis 2013, environ 667 000 € ont été investis par l'ODE sur les différents projets pour la réduction des produits phytopharmaceutiques en Martinique (conventions avec la FREDON, le CIRAD et BANAMART).

